

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le premier décembre deux mille dix, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 25/11/2010

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 27

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Arlette DEMAR, Pierre LANGLADE, Gérard BEAUBIER, Bernard DUMONT, Roger DESROCHES, Alain FAUCHER, Gérard BARRAUD, Dominique DUNAUD, Martine TANDEAU DE MARSAC, Michelle MONDIT, Bernard POUSSIN, Daniel CADET, Patrick DESCHARLES, Valérie GIROIR, Nadine MAGY, Alexandre MAZIN, Christine RIFFAUD, Emmanuel POISSON, Philippe VAN ROOIJ, Jean-Pierre ESTRADÉ, Jean-Pierre MORLON.

EXCUSES : Béatrice DUFOUR, Monique REIX – BUSSY, Henri PALA, Philippe STEYAERT, Hervé VALADAS.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2010 – 102 : ZONE DE DEVELOPPEMENT DE L'EOLIEN PORTEE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BOURGANEUF ROYERE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat

Vu l'Arrêté Préfectoral 2010-1679 du 6 août 2010 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat

Monsieur le Président expose que le « grenelle » de l'environnement impose à présent que les intercommunalités voisines d'un projet éolien émettent un avis sur celui-ci. Il est donc proposé que le Conseil donne un avis favorable à la Zone de Développement de l'Eolien qui devrait s'implanter sur le territoire de Bourgneuf – Royères à :

- ✓ Bois du Tord, Commune de Soubrebost
- ✓ Bois Guillaumé, Commune de St Junien-la -Bregère, St Amand Jartoudeix, Faux Mazuras, Bourgneuf et Montboucher.
- ✓ Puy de la Chabanne, Commune de Faux Mazuras, St Pardoux Morterolles et Saint Junien la Bregère.
- ✓ Puy de la Prade - Signal du Pic, Commune de St Pierre Bellevue, Royère de Vassivière et St Pardoux Morterolles.

Monsieur le Président précise que la puissance serait comprise entre 47 et 90 MW.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par
22 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Donne un avis favorable au projet de Zone de Développement de l'Eolien portée par la Communauté de Communes de Bourgneuf Royère.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 02 décembre 2010

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le : 9/12/2010

Le Président,

The image shows a blue circular official stamp of the 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE NOBLAT' in 'HAUTE-VIENNE'. The center of the stamp contains the text 'SAINT LEONARD DE NOBLAT' and 'HAUTE-VIENNE'. A handwritten signature in black ink is written across the stamp.

Jean-Claude LEBLOIS

Accusé de réception préfecture	
Objet de l'acte :	ZONE DE DEVELOPPEMENT DE L'EOLIEN PORTEE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BOURGANEUF ROYERE
Date de transmission de l'acte :	09/12/2010
Date de réception de l'acte :	09/12/2010
l'acté de réception :	
Numéro de l'acte :	2010-102 (voir l'acte associé)
Identifiant unique de l'acte :	087-248719361-20101202-2010-102-DE
Date de décision :	02/12/2010
Acte transmis par :	Jean-Claude LEBLOIS
Nature de l'acte :	Délibération
Matière de l'acte :	9. Autres domaines de compétences 9.4. Voeux et motions